

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2017**

### Arrêté numéro AM 0001-2017 du ministre de la Sécurité publique en date du 12 janvier 2017

CONCERNANT l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre relativement aux inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté numéro AM 0059-2016 du 31 décembre 2016 par lequel le ministre de la Sécurité publique suppléant a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des dommages en raison des inondations survenues le 30 décembre 2016;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 31 décembre 2016 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que des municipalités, dont les territoires n'ont pas été désignés à l'arrêté précité, ont relevé des dommages et ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison des inondations survenues le 30 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre par l'arrêté numéro AM 0059-2016 du 31 décembre 2016 relativement aux inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec, est élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Québec, le 12 janvier 2017

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
MARTIN COITEUX

### ANNEXE

Municipalité	Désignation
<b>Région 01 — Bas-Saint-Laurent</b>	
Grand-Métis	Municipalité
Métis-sur-Mer	Ville
Sainte-Félicité	Municipalité
Sainte-Flavie	Paroisse
<b>Région 09 — Côte-Nord</b>	
Baie-Johan-Beetz	Municipalité
Baie-Trinité	Village
Longue-Pointe-de-Mingan	Municipalité
<b>Région 11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>	
Bonaventure	Ville
Carleton-sur-Mer	Ville

<b>Municipalité</b>	<b>Désignation</b>
Cloridorme	Canton
New Carlisle	Municipalité
New Richmond	Ville
Paspébiac	Ville
Port-Daniel–Gascons	Municipalité
Rivière-à-Claude	Municipalité
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Municipalité
65993	